

B60 VÉHICULES EN GÉNÉRAL

B60C PNEUMATIQUES POUR VÉHICULES (fabrication, réparation B29); **GONFLAGE DES PNEUMATIQUES; CHANGEMENT DES PNEUMATIQUES; FIXATION DES VALVES À DES CORPS ÉLASTIQUES GONFLABLES, EN GÉNÉRAL; DISPOSITIFS OU AGENCEMENTS CONCERNANT LES PNEUMATIQUES** (essai des pneumatiques G01M 17/02) [5]

- (1) Dans la présente sous-classe, l'expression suivante a la signification ci-dessous indiquée:
- “pneumatique” désigne un élément distinct en contact avec le sol, disposé de façon continue à l'extérieur de la périphérie de la jante. Il comprend la carcasse, l'enveloppe extérieure ainsi que tout élément intérieur à cette enveloppe tel que chambre d'air. Dans le groupe B60C 29/00, traitant du raccordement des valves, l'expression “pneumatique” comprend également les corps élastiques gonflables autres que les pneumatiques eux-mêmes ou les chambres à air.
- (2) Il est important de tenir compte de la note qui suit le titre de la classe B60.

Schéma général

PNEUMATIQUES	Dispositifs particuliers	17/00, 27/00
Caractérisés par le matériau.....	1/00	MONTAGE, CHANGEMENT, GONFLAGE
Caractérisés par la section transversale	3/00	Dispositifs de gonflage, commande de pression ou de température.....
Structure générale	5/00, 7/00, 19/00	Appareils ou outillage
Eléments des pneumatiques: armatures; bandes de roulement; flancs; talons; autres éléments	9/00; 11/00; 13/00; 15/00; 19/00	MATIÈRE NON PRÉVUE DANS LES AUTRES GROUPES DE LA PRÉSENTE SOUS-CLASSE
		99/00

1/00 Pneumatiques caractérisés par la composition chimique, la disposition ou le mélange physique de la composition [4]

Note

Les pneumatiques caractérisés uniquement par la composition, c.à d. ne dévoilant aucune structure remarquable de pneumatique, sont classés uniquement suivant la composition, p.ex. dans les sous-classes C08K, C08L. [4]

3/00 Pneumatiques caractérisés par leur section transversale (caractérisés par des éléments en contact avec le rail B60B 17/00) [4]

- 3/02 . à section fermée, p.ex. à section toroïdale [4]
- 3/04 . caractérisés par les dimensions relatives de la section, p.ex. par un profil bas (B60C 3/06 a priorité) [4]
- 3/06 . à section asymétrique [4]
- 3/08 . pliables en vue du stockage ou d'une non utilisation, p.ex. pneumatiques de secours procurant un gain de place (pneumatiques pouvant rouler à plat B60C 17/08) [4]

5/00 Pneumatiques ou chambres intérieures gonflables (B60C 1/00, B60C 9/00 à B60C 17/00 ont priorité) [4]

- 5/01 . sans armature de fils appréciable, p.ex. pneumatiques sans fils, pneumatiques moulés [4]
- 5/02 . avec éléments intérieurs gonflables distincts, p.ex. avec chambre intérieure; Moyens de lubrification, de purge, pour prévenir les mouvements relatifs entre le pneumatique et la chambre à air (B60C 5/20 a priorité) [4]
- 5/04 Forme ou structure des éléments intérieurs gonflables (B60C 5/10 a priorité) [4]
- 5/08 comportant des moyens de renforcement

- 5/10 . formés d'un simple anneau discontinu avec extrémités contiguës pouvant être assemblées les unes aux autres [4]
- 5/12 . sans éléments internes gonflables distincts, p.ex. pneumatiques sans chambre à air dont la section transversale est ouverte sur la jante (B60C 5/20 a priorité) [4]
- 5/14 . . . avec chemise ou revêtement imperméable sur la paroi intérieure du pneumatique [4]
- 5/16 . . . Dispositifs d'étanchéité entre talons et jantes, p.ex. bandes
- 5/18 . Carcasse en plusieurs parties, p.ex. formée d'éléments en arceaux remplaçables
- 5/20 . comportant plusieurs chambres gonflables distinctes (avec chambres supplémentaires susceptibles de supporter une charge en cas de secours B60C 17/02) [4]
- 5/22 . . . les chambres étant annulaires [4]
- 5/24 . . . les parois des chambres s'étendant transversalement au pneumatique [4]
- 7/00 Pneumatiques non gonflables ou bandages pleins** (B60C 1/00 a priorité; pneumatiques ou jantes caractérisés par des éléments en contact avec le rail B60B 17/00) [2]
- 7/02 . faits de cordages ou de soies
- 7/04 . faits de bois ou de cuir
- 7/06 . faits de métal
- 7/08 . constitués par une série d'éléments en arceaux
- 7/10 . caractérisés par des dispositifs pour augmenter l'élasticité (roues à grande élasticité B60B 9/00)
- 7/12 . . . présentant des cavités fermées, p.ex. remplies de gaz (pneumatiques gonflables B60C 5/00) [4]
- 7/14 . . . utilisant des ressorts
- 7/16 . . . en enroulements hélicoïdaux ou plats

B60C

- 7/18 disposés radialement par rapport à l'axe de la roue
- 7/20 disposés en cercle par rapport à l'axe de la roue
- 7/22 . ayant des couches incorporées autres que celles visant à augmenter l'élasticité, p.ex. pour armaturer
- 7/24 . caractérisés par des dispositifs de fixation, des bandages sur la jante ou sur le corps de la roue
- 7/26 . . utilisant des boulons
- 7/28 . . utilisant des lanières ou dispositifs similaires, p.ex. vulcanisés dans le pneu

9/00 Armatures des pneumatiques ou disposition des nappes dans ces derniers (éléments intérieurs renforcés B60C 5/08; structure du talon, p.ex. construction en relèvement ou en recouvrement, B60C 15/00; câblés en soi pour pneumatiques D02G 3/48; tissus en soi D03D, D04H; cordes ou câbles métalliques en soi D07B 1/06) [4]

Note

Lors du classement dans le présent groupe, un classement dans la sous-classe B32B est également attribué s'il s'agit d'un produit stratifié. [4]

- 9/02 . Carcasses
- 9/04 . . les fils de renforcement de chaque pli de la carcasse étant sensiblement parallèles
- 9/06 . . . s'étendant en diagonale d'un talon à l'autre et dirigés en sens opposé dans chaque nappe successive, c. à d. les nappes étant disposées en biais les unes par rapport aux autres (B60C 9/07, B60C 9/09 ont priorité) [4]
- 9/07 . . . joignant un talon à l'autre suivant une courbe, p.ex. fils en S [4]
- 9/08 . . . joignant transversalement un talon à l'autre, c. à d. formant une nappe radiale (B60C 9/07 a priorité) [4]
- 9/09 . . . combinés avec d'autres nappes comportant des fils s'étendant en diagonale d'un talon à l'autre, c. à d. formant une combinaison de nappes radiales et de nappes en biais [4]
- 9/10 . . les fils de renforcement au sein de chaque nappe de la carcasse étant disposés en croix
- 9/11 . . . Nappes tissées, tressées ou tricotées [4]
- 9/12 . . constituées par des couches gommées de fibres ou filaments noyés
- 9/13 . . . les fils étant constitués d'au moins deux matériaux différents [4]
- 9/14 . . constituées par des feuilles, toiles, ou films de matériau homogène, p.ex. matériau synthétique, feuille métallique, caoutchouc
- 9/16 . . constituées par des incrustations métalliques de renforcement
- 9/17 . . asymétriques par rapport au plan médian du pneumatique [4]
- 9/18 . Structure ou disposition des ceintures, des couches de protection, des couronnes de renforcement ou des couches amortissantes
- 9/20 . . constituées par des nappes gommées ayant chacune leurs fils disposés sensiblement en parallèle
- 9/22 . . . les nappes étant disposées avec tous leurs fils orientés selon la circonférence du pneumatique
- 9/24 . . constituées d'arceaux
- 9/26 . . Nappes en plis [4]

- 9/28 . . caractérisée par les dimensions ou la courbure de la ceinture ou de la couche de protection par rapport à la carcasse (B60C 9/30 a priorité) [4]
- 9/30 . . asymétrique par rapport au plan médian du pneumatique [4]

11/00 Bandes de roulement des pneumatiques; Sculptures des bandes de roulement; Pièces rapportées antidérapantes

- 11/01 . Forme des épaulements entre bande de roulement et flanc du pneumatique, p.ex. arrondie, à paliers, en port-à-faux (disposition des rainures ou des nervures sur les flancs B60C 13/02) [4]
- 11/02 . Bandes de roulement remplaçables
- 11/03 . Sculptures des bandes de roulement [4]
- 11/04 . . dans lesquelles la surface en relief des sculptures est composée uniquement de nervures circonférentielles continues, p.ex. en zigzag (B60C 11/12, B60C 11/13 ont priorité) [4,6]
- 11/11 . . dans lesquelles la surface en relief des sculptures est composée uniquement d'éléments isolés, p.ex. d'éléments en forme de blocs (B60C 11/12, B60C 11/13 ont priorité) [4]
- 11/113 . . dans lesquelles la surface en relief des sculptures est composée uniquement de projections s'étendant de façon continue au travers de la bande de roulement d'une arête à l'autre [6]
- 11/117 . . formées uniquement par des creux isolés, p.ex. des rainures, des fentes ou des cavités (B60C 11/12, B60C 11/13 ont priorité) [6]
- 11/12 . . caractérisées par l'utilisation d'entailles étroites ou de traits de scie, p.ex. lamelles [4]
- 11/13 . . caractérisées par la section transversale de la rainure, p.ex. pour étayer les parois, ou pour empêcher le coincement de pierres [6]
- 11/14 . Éléments rapportés antidérapants, p.ex. vulcanisés dans la bande de roulement
- 11/16 . . en forme de chevilles, p.ex. en métal ou en textile
- 11/18 . . en forme de bandes, p.ex. peignes métalliques, bandes de caoutchouc offrant différentes résistances à l'usure (B60C 11/20 a priorité)
- 11/20 . . en forme d'enroulements
- 11/22 . Anneaux de roulement entre pneumatiques jumelés [4]
- 11/24 . Aménagements pour indiquer l'usure [4]

13/00 Flancs du pneumatique; Protection, décoration, marquage ou opérations similaires concernant ces derniers (B60C 17/08 a priorité; épaulements des pneumatiques B60C 11/01; couronnes décoratives amovibles pour flanc de pneumatique B60B 7/01) [4,5]

- 13/02 . Disposition des rainures ou des nervures [4]
- 13/04 . comportant des incrustations ou des couches extérieures annulaires, p.ex. flancs blancs [4]

15/00 Talons du pneumatique, p.ex. relèvement ou recouvrement de nappe

- 15/02 . Positionnement ou blocage des talons sur les jantes (moyens d'étanchéité entre talons et jantes de pneumatiques sans chambre à air B60C 5/16; dispositifs de fixation de bandages solides sur les jantes B60C 7/24; jantes B60B 21/00) [4]
- 15/024 . . Profil du talon, p.ex. lèvres, rainures ou nervures [4]
- 15/028 . . Entretoises entre talons (moyens susceptibles de supporter une charge en cas de secours B60C 17/00) [4]
- 15/032 . . . gonflables [4]

- 15/036 . . Pneumatiques fixés en permanence sur la jante, p.ex. par adhésif, par vulcanisation [4]
- 15/04 . Tringles de talons (production de tringles ou de noyaux à talons pour pneumatiques ou bandages pleins B29D 30/48) [4]
- 15/05 . . multiples, c. à d. plusieurs d'entre elles étant placées dans chaque talon [4]
- 15/06 . Pointes de gomme, garnitures, toiles de frottement
- 17/00 Pneumatiques caractérisés par des moyens autorisant un trajet limité en cas de dommage ou en cas de dégonflage; Accessoires à cet effet** (équipés de plusieurs chambres gonflables distinctes B60C 5/20)
- 17/01 . utilisant des supports gonflables supplémentaires susceptibles de supporter une charge en cas de secours [4]
- 17/02 . . gonflés ou dilatés uniquement en cas de secours [4]
- 17/04 . utilisant des supports supplémentaires non gonflables susceptibles de supporter une charge en cas de secours
- 17/06 . . élastiques [4]
- 17/08 . Moyens pour faciliter le pliage des flancs, p.ex. flancs pouvant rouler à plat (en vue du stockage B60C 3/08) [4]
- 17/10 . Lubrification interne [4]
- 19/00 Autres structures ou éléments du pneumatique**
- 19/04 . Pneumatique comportant des ouvertures obturables autrement que par la jante
- 19/08 . Dispositifs pour écouler les charges électriques
- 19/12 . Dispositifs pour empêcher les perforations (B60C 9/00 a priorité; éléments intérieurs gonflables comportant des moyens de renforcement B60C 5/08) [4]
- 23/00 Dispositifs pour mesurer, signaler, commander ou distribuer la pression ou la température des pneumatiques, spécialement adaptés pour être montés sur des véhicules** (mesures en général G01, p.ex. G01L 17/00; signalisation à distance en général G08); **Agencement sur les véhicules des dispositifs de gonflage des pneumatiques, p.ex. des pompes, des réservoirs** (pompes à air en soi F04; réservoirs en soi F17C); **Aménagements pour refroidir les pneumatiques [3]**
- 23/02 . Dispositifs avertisseurs actionnés par la pression du pneumatique
- 23/04 . . montés sur la roue ou le pneumatique
- 23/06 . Dispositifs avertisseurs actionnés par la déformation du pneumatique (dispositifs indiquant l'usure B60C 11/24)
- 23/08 . . en touchant le sol
- 23/10 . Agencement de pompes de gonflage montées sur les véhicules
- 23/12 . . actionnées par une roue qui tourne
- 23/14 . . actionnées par l'organe moteur du véhicule
- 23/16 . Agencement de réservoirs à air montés sur les véhicules
- 23/18 . Aménagements pour refroidir les pneumatiques [3,4]
- 23/19 . . pour dissiper la chaleur [4]
- 23/20 . Dispositifs pour mesurer ou signaler la température des pneumatiques [3]
- 25/00 Appareils ou outils adaptés pour le montage, le démontage ou l'examen des pneumatiques** (appareils ou outils caractérisés par les moyens pour maintenir les roues ou leurs éléments B60B 30/00) [5]
- 25/01 . pour démonter les pneumatiques de la roue ou les y monter [5]
- 25/02 . . Démonte-pneus ou similaires, p.ex. tenus à la main (actionnés par une machine B60C 25/05) [5]
- 25/04 . . . pivotant autour de l'axe de la roue ou mobile le long du bord de la jante, p.ex. en roulant sur cette dernière [5]
- 25/05 . . Machines [5]
- 25/12 . . . uniquement pour positionner les talons sur la jante [5]
- 25/122 en agissant sur la bande de roulement [5]
- 25/125 uniquement pour décoller les talons de la jante [5]
- 25/128 en agissant axialement sur toute la circonférence du talon ou du flanc [5]
- 25/13 en agissant axialement à certains endroits du talon ou du flanc [5]
- 25/132 . . . pour monter et démonter les pneumatiques (uniquement pour positionner les talons sur la jante B60C 25/12; uniquement pour décoller les talons de la jante B60C 25/125) [5]
- 25/135 comportant un support de pneumatique ou un outil mobiles le long de l'axe de la roue [5]
- 25/138 avec un mouvement de rotation de l'outil ou du support de pneumatique [5]
- 25/14 . Appareils ou outils pour écarter des talons de pneumatiques (B60C 25/12 a priorité) [5]
- 25/15 . . avec des moyens pour retourner le pneumatique [5]
- 25/18 . Outils pour poser ou démonter les valves à air
- 25/20 . Outils pour fixer les bandages métalliques, p.ex. les bandages en fer sur les jantes en bois
- 27/00 Dispositifs antidérapants temporairement ajustables aux pneumatiques élastiques ou aux roues équipées de pneumatiques élastiques**
- 27/02 . s'étendant uniquement sur un arc restreint de la bande de roulement (B60C 27/20 a priorité)
- 27/04 . . la partie en contact avec le sol étant rigide
- 27/06 . s'étendant sur toute la circonférence de la bande de roulement, p.ex. faits de chaînes (B60C 27/20 a priorité)
- 27/08 . . comportant des protubérances ou des anneaux d'usure
- 27/10 . . ayant des dispositifs de mise en tension
- 27/12 . . . élastiques
- 27/14 . . fixables automatiquement
- 27/16 . . formés de matériaux compacts, p.ex. cuir
- 27/18 . . . le matériau étant une contexture, p.ex. fils métalliques tissés
- 27/20 . ayant des organes en forme de plaques en contact avec le sol
- 27/22 . pour pneumatiques en tandem (caractéristiques propres aux chenilles B62D)
- 29/00 Aménagement des valves de gonflage sur les pneumatiques ou les jantes eux-mêmes; Raccordement des valves aux pneumatiques ou aux jantes; Accessoires pour valves de gonflage des pneumatiques, non prévus ailleurs** (outils pour monter ou démonter les valves B60C 25/18; valves en soi, capuchons de valves F16K) [4,5]
- 29/02 . Raccordement aux jantes [4]

B60C

- 29/04 . Raccordement aux pneumatiques [4]
- 29/06 . Accessoires pour valves de gonflage des pneumatiques, p.ex. corps de valve, protecteurs, chapeaux pour capuchons de valve, dispositifs de retenue, non prévus ailleurs [5]

99/00 Matière non prévue dans les autres groupes de la présente sous-classe [8]